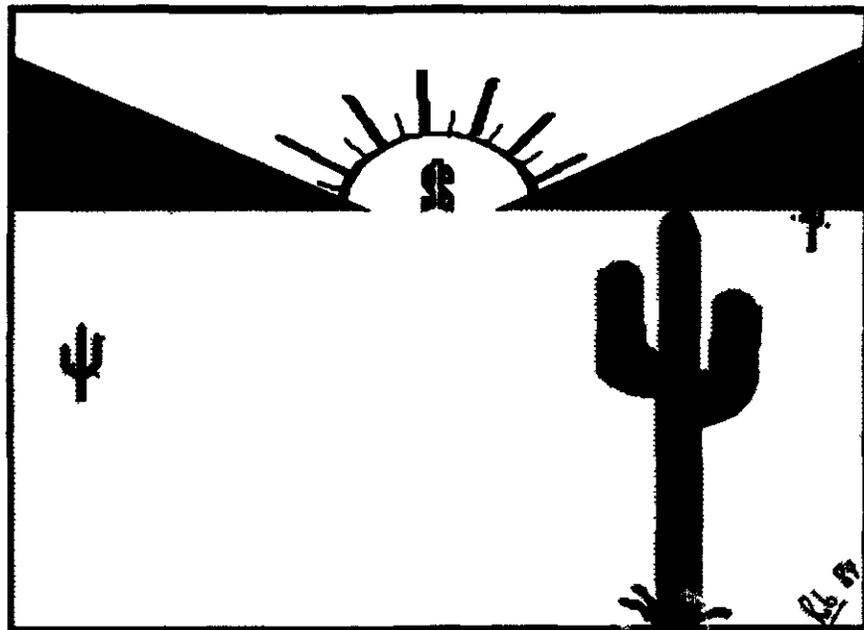


---

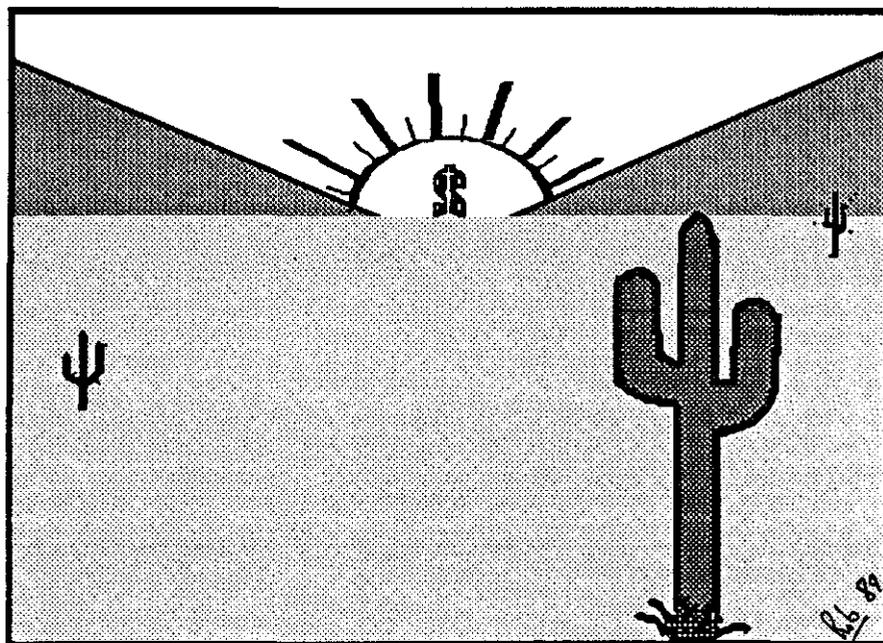
**PERSPECTIVES de FINANCEMENT**  
**de**  
**L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME**  
**au QUÉBEC**



**Lucie Bélanger**

**Juin 1989**

**PERSPECTIVES de FINANCEMENT**  
**de**  
**L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME**  
**au QUÉBEC**



**Lucie Bélanger**

**Juin 1989**

## **Remerciements:**

### **du MÉPACQ:**

Le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec tient à remercier particulièrement le Secrétariat d'État qui a financé la réalisation de cette recherche.

### **de l'Auteure:**

Un grand merci au comité de rédaction composé de Marie Pelchat (remplacée par Thérèse Sainte-Marie), Bernard Vallée, Ghislain Goulet et Simon Chrétien, pour son soutien tout au long de la recherche ainsi qu'à Myriam Paquette pour son courage à décrypter mes brouillons.

---

**Note:** Tout au long du texte nous utiliserons les sigles ÉPA et ACA pour désigner l'Éducation populaire autonome et l'Action communautaire autonome afin d'alléger la lecture du texte.

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Chapitre 1. <u>Conjoncture socio-politique et alternatives gouvernementales</u></b> .....	<b>5</b>
1.1 L'État-Providence au pilori .....	7
1.2 Coupures et précarisation .....	9
1.3 Une gestion bien patriarcale .....	10
1.4 Tendances dans le financement venant de l'État .....	13
1.4.1 Le statu quo .....	13
1.4.2 La limitation à un seul ministère .....	14
1.4.3 Le guichet unique.....	14
<b>Chapitre 2. <u>L'Éducation populaire autonome</u></b> .....	<b>17</b>
2.1 L'ÉPA - agent de transformation sociale .....	19
2.2 L'ÉPA - un apprentissage de la démocratie .....	20
2.3 L'ÉPA - des services à rabais .....	21
2.4 Un peu d'histoire .....	22
2.5 Un réel partenariat .....	24
2.6 L'autofinancement .....	26
<b>Chapitre 3. <u>Financement de l'ÉPA</u></b> .....	<b>29</b>
3.1 Un débat s'impose.....	30
3.2 Une reconnaissance financière adéquate .....	32
3.3 Qui financera? Une responsabilité gouvernementale centrale .....	33
3.3.1 Qui?.....	33
3.3.2 Comment?.....	33
3.3.3 Pourquoi? .....	34
3.4 Lignes directrices pour un modèle opérationnel.....	34
3.4.1 Mesures de support à l'autofinancement .....	35
3.4.2 Financement direct .....	35
3.4.2.1 L'infrastructure.....	35
3.4.2.2 Projets spéciaux .....	36
<b>En résumé</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>39</b>

## **Avant-propos**

La présente recherche explore la question du financement de l'éducation populaire autonome au Québec. L'auteure soumet à notre réflexion plusieurs éléments d'analyse, des questionnements et une hypothèse de financement du réseau autonome.

Ce rapport ne constitue donc pas une position finale et arrêtée du MÉPACQ mais vise plutôt à favoriser une discussion et un débat élargis.

**Chapitre 1**

**CONJONCTURE SOCIO-POLITIQUE ET ALTERNATIVES  
GOUVERNEMENTALES**

De profondes secousses agitent l'édifice central de nos pratiques de solidarité sociale: l'État-Providence connaît de sérieuses remises en question. Pour qualifier le cœur de la crise, nous reprendrons les termes de Pierre Hamel, de l'Institut d'urbanisme de l'université de Montréal, dans une analyse qu'il faisait du financement des organisations populaires:

"... la brèche ouverte par la crise de l'État-Providence donne sur une crise plus profonde relative au consensus social fragile mais réel qui existait à l'égard des formes étatiques de redistribution et de solidarité."<sup>1</sup>

Derrière les arguments de bon gestionnaire évoqués pour justifier les coupures drastiques dans les budgets sociaux ( la capacité de payer, les abus interventionnistes de l'État, les excès des gras durs, les tendances gâteuses de la clientèle), se profilent des choix politiques qui menacent dangereusement nos acquis sociaux.

De plus, du côté du gouvernement on crée l'impression que tout se joue d'une commission d'étude à l'autre , commissions issues essentiellement de ses bonnes intentions à l'égard du bon peuple. Et pourtant, l'État-Providence ne nous a pas été offert sur un plateau d'argent. Il y a eu, antérieurement aux diverses mesures sociales (la loi des accidents du travail, la loi des manufactures, les mesures d'assistance aux chômeurs, aux vieillards, aux mères nécessiteuses, les lois sur l'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé, la démocratisation de l'enseignement, la mise en oeuvre des centres locaux des services communautaires (CLSC),...), des mobilisations importantes et entêtées de la part des milieux ouvrier et populaire ainsi que la mise en route d'alternatives populaires qui ont servi de modèles pour la création de certains de nos services socio-sanitaires et éducatifs. C'est ainsi que les centres locaux de services communautaires ont vu le jour à la suite de cliniques communautaires de quartier construites et gérées par les citoyennes et citoyens:

Ainsi les cliniques populaires mises sur pied par des citoyens-usagers et des professionnels de la santé et des services sociaux ont créé tout un ensemble de pratiques nouvelles directement issues des contestations et guidées par l'idée de médecine globale et préventive: déprofessionnalisation par des équipes multidisciplinaires, approche sociale et communautaire, cogestion par des travailleurs et usagers. L'effet d'ensemble de ces pressions se consolida par la création des CLSC.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Pierre Hamel, "Crise de la redistribution étatique et financement des organisations populaires", Revue internationale d'action communautaire, Montréal, automne 1983, 10/50, p.63.

<sup>2</sup> P.R. Bélanger, B. Lévesque, "Une forme mouvementée de gestion du social", Revue internationale d'action communautaire, printemps 1988, 19/59, p.54.

Une même logique préside à la naissance des cliniques d'aide juridique, l'on peut évoquer plus près de nous, les mesures d'aide aux femmes violentées.

Les politiques sociales sont donc avant tout la résultante d'un rapport de forces entre les classes sociales. Les classes populaires sont un élément moteur déterminant: en se regroupant sur la base d'une conscience de leurs intérêts, elles arrivent à imposer leur point de vue et leur façon de faire dans la dynamique des rapports sociaux où l'État se voit attribuer un rôle d'acteur social de premier plan. Le défi est de taille et les acquis fragiles et sans cesse à consolider quand ce n'est pas à reconquérir.

### 1.1 L'État-Providence au pilori

Le développement significatif qu'a connu l'État-Providence en Amérique du Nord est intimement lié au boom économique de l'après-guerre, avec l'exode massif vers les villes et l'entrée en usine qui s'en suivent. Le salaire s'impose progressivement comme véhicule prioritaire donnant accès aux biens et services nécessaires au soin de la famille. L'économie de subsistance avec la petite ferme familiale devient très marginale. Le Québec entre dans cette course à la modernité à la fin des années '50.

Si tous les espoirs semblent permis, ils ne le sont pas pour toutes et tous. Le constat est vite fait dans les familles ouvrières: le salaire (incluant celui de l'épouse et des enfants) ne peut à lui seul, permettre à la famille de contrer l'ensemble des risques encourus dans ce nouveau contexte social. Ces risques sont au delà des capacités et des volontés individuelles.

C'est pourquoi le champ des risques sociaux, sous la pression des différents(tes) acteurs(res) du mouvement ouvrier et de ses alliés, s'élargit substantiellement, créant l'espace du droit social:

... la société opère tout un travail sur elle-même afin de se concevoir et d'agir comme une mutualité garantissant à tous un minimum de protection. (...) Puisque les individus et les groupes ne sont plus en mesure d'assurer seuls les conséquences de la vie en société, il faudra accepter de socialiser les risques, c'est-à-dire de passer outre aux principes sacrés de la responsabilité individuelle, du lien de causalité explicite dans l'imputation des dommages et réparations, du non-interventionnisme étatique.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Synthèse de F. Leseman et J. Lamoureux, Le rôle et le devenir de l'État-Providence, in commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1- Le rôle de l'État. synthèse critique, Québec Les publications du Québec, 1987, p.53.

Or, au delà de son mode de gestion, c'est cette responsabilité collective elle-même qui est remise en cause alors que les besoins, loin de s'amoinrir, ne cessent de s'accroître et prendre des figures nouvelles à l'aube des années '90.

Le désengagement n'est pas qu'une menace. Il est là, près de chacun de nous, tous les jours et s'accroissant sans cesse.

Nous rejoignant de multiples côtés à la fois.

Surtout si l'on est jeune, femme, personne âgée ou handicapée. Surtout si l'on habite une de ces régions sacrifiées. Ou si l'on essaie de survivre en grand centre-ville.

Il est là, venant du fédéral, du provincial et du municipal.

Venant de sociétés privatisées ou en voie de l'être.

Nous rejoignant au travail, dans le domaine de la culture, de l'éducation ou des soins de santé.

Nous heurtant dans nos groupes communautaires et dans nos médias de communication populaire.

Nous bousculant dans notre environnement et dans notre consommation.

Dans la protection de nos revenus et dans nos loisirs.

Toutes ces situations qui paraissent à première vue parallèles, se lient, se multiplient et se renforcent l'une, l'autre chez les plus démunis.<sup>4</sup>

Ces populations fragilisées par la multiplicité et l'intensité des risques sociaux qui les entourent, sont déclarées coupables et responsables et soumises à un virage forcé à 180°: on ne parle plus du droit à l'assistance mais de l'incitation au travail (du Welfare au Workfare). C'est le retour en force de la "méritocratie", comme si ces personnes se complaisaient dans une pauvreté choisie délibérément alors que le comité de travail pour la solidarité sociale rappelait en préambule à son document intitulé Le temps de s'unir. Appel à la solidarité:

... nous sommes alarmés par les indices d'aggravation de la crise sociale au Canada, aujourd'hui. Des fermetures d'usines, des banqueroutes agricoles, des faillites commerciales et des communautés abandonnées ont laissé plus d'un million et demi d'individus sans emploi, les privant ainsi d'un revenu familial ou individuel adéquat. Au cours des deux dernières années seulement, près d'un million d'individus sont devenus dépendants de l'aide sociale. Au Canada près d'un citoyen sur cinq vit désormais au niveau du seuil officiel de pauvreté ou en dessous.<sup>5</sup>

Ce même comité n'hésite pas à parler des "inégalités structurelles profondes qui existent dans le partage des richesses et du pouvoir dans ce pays."<sup>6</sup> A la lumière de ces données, il est urgent de s'inscrire en faux contre tout désengagement étatique. Nous ne saurions accepter qu'un consensus social déjà fragile quant à nos responsabilités collectives face à l'appauvrissement, se voit pris en gage pour des intérêts qui n'ont rien ou très peu d'un souci réel de lutte à la pauvreté.

---

<sup>4</sup> "La force des idées et du nombre", rapport de la commission populaire itinérante sur le désengagement de l'état, Solidarité populaire Québec, mai 1988, (p.79) par Esther Désilets, G.-Raymond Laliberté, Louise Leboeuf, Ruth Rose, commissaires.

<sup>5</sup> "Le temps de s'unir. Appel à la solidarité", produit par le comité de travail pour la solidarité sociale, Toronto, novembre 1987, p. 5.

<sup>6</sup> "Le temps de s'unir. Appel à la solidarité" op.cit, p. 7.

Qu'il suffise de regarder le tableau à l'annexe I pour constater que l'État-Providence contrairement à ce qui est véhiculé, n'a pas péché par abus mais par manque; le partage de la richesse collective demeure pratiquement la même que dans les années '60. La catastrophe est à peine évitée sans plus.

Ce qu'il faut c'est un renforcement et une extension de ce consensus social. Et c'est au travers de cette lunette socio-politique qu'il nous faut saisir l'enjeu capital que représente le financement de l'Éducation populaire autonome (ÉPA) dans un cadre qui assure le respect de son autonomie et de son contrôle sur ses pratiques.

## 1.2 Coupages et précarisation

Malgré l'urgence, nous assistons à une gestion du social par les coupures et la précarisation du déjà précaire. Et cette pratique frappe durement le secteur alternatif, secteur où le rapport coût-service est à son plus bas niveau. Comment comprendre cette gestion de la part de l'État-Providence?

- Que ce soit le rapport de L'R des centres de femmes du Québec qui nous rappelle que seulement 12.5% des Centres reçoivent plus de \$ 25,000.00 dollars pour leur fonctionnement. <sup>7</sup>
- Que ce soit la table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie qui soulignait:  
" que le total des subventions recues pour 22 groupes est de 1,250,956\$ en 1986-87, cela revient à 32\$ par femme rejointe par année ou 8 sous (0.08\$) par jour".<sup>8</sup>
- Que ce soit le document du MÉPACQ, intitulé Réflexion sur le financement des groupes populaires dans lequel le relevé des différents programmes fédéraux ou provinciaux conduit presque unilatéralement à un constat de remise en question des enveloppes budgétaires et de resserrement des contrôles. <sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> "Les Centres de femmes parlent argent", L'R, novembre 1988, p. 23.

<sup>8</sup> "Le travail des femmes: une reconnaissance sans fond \$", Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, avril 1988, p. 8.

<sup>9</sup> Marie Pelchat "Réflexion sur le financement des groupes populaires" MEPACQ, Mars 1987.

- Que ce soit le document de base de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) qui rappelle le gel du budget qui frappe le programme de soutien à l'ÉPA (appelé programme OVEP jusqu'en 1988) depuis plus de quatre ans, et le virement des PDE (programme de développement de l'emploi) à l'avantage des PME.<sup>10</sup>

Partout l'étau se resserre, le couperet tombe, en même temps qu'il y a une surenchère dans le discours sur le partenariat et l'appel aux réseaux d'entraide.

S'agirait-il que d'une apparente contradiction? La tendance du ministre de l'éducation à accoler ÉPA et bénévolat ainsi que la volonté du MSSS (ministre de la santé et des services sociaux) d'harnacher à bon compte et selon ses priorités, le secteur volontaire sont des indices sérieux à considérer. N'y aurait-il pas de leur part, une forte tentation à voir dans ce secteur un précieux potentiel de travailleuses à peu de frais et dont l'histoire a fait les preuves?

Comment prétendre à l'innovation par les réseaux d'entraide alors qu'ils sont à la base même de l'émergence de l'État-Providence: écoles, hôpitaux, services sociaux, garderies, etc. Ils sont plus souvent qu'à leur tour à l'origine d'un réveil collectif qui force notre société à porter le regard sur les misères trop souvent attribuées à la malchance, au manque de débrouillardise, à la paresse dans une société où triomphait la devise du "quand tu veux, tu peux".

Ce sont ces réseaux et leurs visages nouveaux des années 60-80 en ÉPA et dans l'action communautaire autonome (ACA) que le pouvoir étatique tente de s'asservir selon une logique de la complémentarité, de la domestication.

### **1.3 Une gestion bien patriarcale:**

C'est là une menace à la vie communautaire relevant d'une attitude bien patriarcale et qui ne saurait échapper aux nombreuses artisanes et artisans de l'ÉPA et de l'ACA. Le front populaire est axé en priorité sur les conditions de vie (logement, santé,

---

<sup>10</sup> "... pour la reconnaissance des organismes communautaires autonomes" COCQ, document de base, novembre 1988, p. 13.

consommation, alimentation, garderie, refuge pour victimes de violence, alphabétisation, aide sociale,...). Lorsqu'il est menacé, les femmes sont les premières concernées:

Confrontées quotidiennement à tous ces problèmes et souvent seules pour y faire face, il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve une majorité de femmes à l'intérieur des groupes populaires qui luttent contre la hausse des prix, l'endettement, les hausses de loyer, etc. Mais on s'est rarement demandé ce que signifie pour les femmes, qu'on accuse par ailleurs d'être non-politisées et de participer insuffisamment aux luttes syndicales et politiques plus globales, leur implication dans les luttes du quartier. <sup>11</sup>

C'est aux femmes, dans nos sociétés, qu'est confiée la qualité de "survie" du tissu social. Elles sont les gestionnaires par excellence et à peu de frais du quotidien. Aussi, pour endiguer la crise sociale, la tentation est forte de faire appel à ce talent des femmes. Cette logique est bien connue des femmes, qui consiste à se faire le complément de l'élément principal<sup>12</sup>:

"... le fardeau retombera sur les femmes, qui, par leur travail domestique, gratuit, leur statut de pourvoyeuses principales des soins et services au sein de la famille, leur présence majoritaire dans les réseaux d'aide et de bénévolat du secteur socio-sanitaire, écoperont de la fonction dernier cri des travailleurs sociaux: inviter les autres à se dévouer. Somme toute, on risque de faire face à une reprivatisation à la fois des problématiques et de la socialisation des risques et des charges, ainsi que , en second lieu à une domestication des services sociaux, action bénévole où la division du travail est également sexuée. <sup>13</sup>

C'est pourquoi quand les supports étatiques se dérobent à leurs engagements sociaux ce sont les femmes qui sont les premières atteintes. Car le déploiement de l'État-Providence au cours des années 1960-70, s'est effectué à la faveur d'une importante socialisation des tâches assumées par les femmes d'abord mères dans la famille et ensuite dans la communauté. Il constitue de fait une reconnaissance de l'apport fondamental et indispensable des femmes à la société. Sa remise en cause leur porte atteinte à un triple niveau:

en tant que citoyennes: dans les organisations populaires, les femmes apprennent à collectiviser leur regard sur leurs conditions de vie, elles entrevoient la possibilité de briser la fatalité et de vivre autrement; elles s'initient aux mécanismes de fonctionne-

---

<sup>11</sup> Agenda du Remue-Ménage, mai 79.

<sup>12</sup> Le principal, en l'occurrence le mari, s'assure une position hégémonique en tant que pourvoyeur économique et il exerce son contrôle par une allocation parcimonieuse des ressources, ce qui maintient l'épouse en constante position de précarité-dépendance.

<sup>13</sup> V. Lamoureux et F. Leseman, d'après Wendy Thompson, Les filières d'action sociale. Le rapports entre les services sociaux publics et les pratiques communautaires, cf. Rapport Rochon ...

ment démocratiques, à la prise de parole, aux postes "subalternes" de responsabilité.<sup>14</sup> Or l'État tente de s'assujettir les organisations.

en tant qu'usagères: les champs sont multiples: les cheffes de familles monoparentales et le droit à l'aide sociale; le développement d'une approche féministe de la santé, de l'usage des médicaments, de la santé mentale; le rôle-clef des femmes sur le terrain de la consommation en tant que commis aux achats pour la consommation au quotidien des familles. Or les services sont quotidiennement grugés.

en tant que travailleuses: dans les organisations populaires les femmes occupent 71.6% des postes rémunérés: ainsi plusieurs femmes ont pu accéder à un emploi sur la base de leurs acquis dans leur famille et dans ces groupes. Par contre 81% des postes sont à temps partiel et lorsque les salaires dépassent 20,000\$, les postes sont majoritairement occupés par des hommes.<sup>15</sup> De plus les travailleuses sont dans des conditions quasi chroniques de sous-paiement, en plus de voir ignorer l'expertise construite au fil de leurs engagements quotidiens. Les innombrables heures de bénévolat ne leur sont point reconnues.

Aussi, quand nous parlerons financement, nous parlerons conjointement d'autonomie et contrôle des organisations. Mais aussi, à l'image des négociations dans le secteur public, c'est parler des conditions de travail des femmes. C'est s'attaquer à un ghetto d'emplois féminin.

Dans un contexte où les femmes luttent pour conquérir leur autonomie, conscientes du passage nécessaire par l'affranchissement économique, ce modèle de gestion étatique tentant de les consolider dans leur rôle de bénévoles exploitées et soumises et de travailleuses en situation de sous-développement chronique, est inacceptable.

---

<sup>14</sup> Ce n'est que vers la fin des années 1970 que se posera la question du rapport des femmes au pouvoir dans les organisations populaires. Voir à ce sujet la recherche de l'ICEA, menée par Evelyne Tardif et Francine Sénécal, "La place des femmes dans les groupes populaires."

<sup>15</sup> chronique du MEPACQ, in l'Ardoise, # 33, vol. 6, no 3, p.4-5-6.1988

#### **1.4 Tendances dans le financement venant de l'État**

C'est sur ce fond de conjoncture que paraît se dégager au niveau gouvernemental, trois tendances quant à l'avenir du financement de l'ÉPA (peu ou sinon aucun document n'est disponible). Si le danger de dédoublement semble être une préoccupation importante du côté gouvernemental, de notre part, l'appauvrissement et la menace de disparition des groupes d'ÉPA sont beaucoup plus éminentes et nous interpellent de façon pressante lorsque nous évaluons ces tendances et que nous pensons à des alternatives répondant à nos besoins. (voir annexe II)

##### **1.4.1 Le statu quo:**

C'est le financement par projet qui domine cette tendance. Les groupes peuvent recevoir des subventions gouvernementales de plusieurs ministères pour les différents secteurs de leur travail selon des priorités et critères fixés par les ministères.

Au plan provincial, les sources principales de la majorité des groupes sont le programme de soutien à l'ÉPA du MEQ et le programme SOC du MSSS. Il faut aussi mentionner le ministère de la Justice de qui relève l'Office de protection du consommateur, le ministère des Communications, des Communautés culturelles, des Loisirs, des Affaires culturelles, la Société d'habitation du Québec et l'Office des personnes handicapées. Il s'agit d'un statu quo bien mouvant. Chaque année ces groupes doivent se coltayer avec de nouveaux formulaires, un nouveau jargon technocratique et repartir en croisade pour l'obtention des fonds. Les contrôles sont de plus en plus nombreux et reserrés en vue d'éviter le dédoublement.

Par contre, certains acquis sur une base sectorielle sont à noter tel le financement des maisons d'hébergement. Des acquis venant de coalitions larges telles le MÉPACQ face au programme de soutien à l'ÉPA du MEQ: il faut souligner le principe acquis de la récurrence, pour les groupes d'éducation populaire autonome.

#### **1.4.2 La limitation à un seul ministère:**

Un groupe ne recevrait qu'une seule et unique subvention de son plus gros bailleur de fonds ministériel ou du ministère auquel il se rattache principalement.

Si cette proposition a l'avantage de réduire considérablement le temps consacré aux demandes de subventions, elle va toutefois à l'encontre de la dynamique même de l'ÉPA: percevoir le "s'éduquant" dans sa globalité au cœur de son environnement social. Donc une polyvalence d'interactions reliées, non réductibles à un volet fermé.

Le lien à un seul ministère risque de forcer le découpage et l'isolement des problématiques. De plus quant au rapport politique, si cette approche permet un front des organismes rattachés à ce ministère, une fin de non-recevoir de sa part demeure sans alternative.

Dans l'éventualité que ce ministère renonce à sa mission éducative, vers qui se tourneront les groupes? Qu'arriverait-il aux groupes qui n'ont aucun ministère principal?

#### **1.4.3 le guichet unique:**

Les argents accordés au secteur populaire sont regroupés dans un fonds commun géré par une instance inter-ministérielle, une sorte de secrétariat de l'action communautaire.

Alors que cette option a le grand avantage de s'inscrire dans la pluri-dimensionnalité de l'ÉPA, il nous faut rester prudent et bien évaluer, au préalable, les acquis actuels de l'ÉPA, les stratégies ayant conduit à ces acquis et les perspectives qui s'en dégagent pour une consolidation du financement de l'ÉPA.

Bien réalistement, il semble qu'avec cette tendance nous nous retrouvons sur le sentier tracé par les ministères impliqués dans l'ÉPA et l'ACA; il existe déjà un comité interministériel de l'éducation des adultes, redevable au comité permanent des affaires culturelles et sociales. (voir annexe III). Ce comité semble plus préoccupé par les questions de dédoublement entre sources de financement que par une politique

de financement adéquat de l'ÉPA et l'ACA. Par voie de conséquence, restreindre l'accès aux divers ministères et renforcer la tendance 2: limitation à un seul ministère.

Avant de parler d'alternative à ces propositions, il est nécessaire de se rappeler ce que signifie pour nous l'ÉPA et les enjeux-clefs de son financement.

**Chapitre 2**

**L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME**

Pour définir l'ÉPA nous reprendrons les termes mêmes du MÉPACQ:

l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

**FORMES:** L'éducation populaire autonome vise à développer toutes les possibilités de formation en dehors du système d'éducation.

En ce sens, toutes les formes d'éducation populaire vécues dans les organisations des milieux populaires doivent être reconnues. À titre d'exemple, citons les organes collectifs d'information, les productions collectives de vidéo, les enquêtes et sondages, les théâtres populaires, les voyages de sensibilisation, les colloques, les conférences, etc.

### **OBJECTIFS:**

L'éducation populaire autonome doit développer une pédagogie de l'auto-détermination collective;

L'éducation populaire autonome favorise une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société;

L'éducation populaire autonome développe des capacités d'analyse critique, de choix d'action et d'évaluation;

L'éducation populaire autonome suscite une prise en charge collective de son milieu;

L'éducation populaire autonome est partie intégrante d'une action collective de transformation du milieu;

L'éducation populaire autonome vise principalement les citoyens et les milieux qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail.<sup>16</sup>

L'ÉPA reçoit sa pertinence première d'un enracinement chez les perdants d'une idéologie du progrès qui masque une accélération scandaleuse de la détérioration des conditions de vie de la majorité avec son cortège de "nouveaux" pauvres, leur nouveauté étant leur visibilité:

"Les catégories sociales les plus touchées par les multiples effets, dans les domaines cumulatifs de désengagement de l'État, que ce soit dans le champ de l'emploi ou dans celui des services, ce sont les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Ce sont pourtant ces mêmes catégories sociales, de même que les personnes handicapées, qui ont le plus contribué à la création de groupes communautaires alternatifs ou de suppléance dans les années soixante-dix, quatre-vingt, <...> Comble de cynisme, ce sont pourtant ces catégories sociales que l'on touche le plus par les gels, puis par les coupures de soutien financier aux groupes et à qui on demande encore plus d'augmenter leur bénévolat..."<sup>17</sup>

L'ÉPA de concert avec l'ACA travaille à "la création et l'animation d'espaces sociaux de vie collective où les gens sont appelés à se réapproprier des moyens d'agir sur leur vie et ainsi conserver un peu de pouvoir sur leurs conditions sociales"<sup>18</sup>. C'est pourquoi l'ÉPA, par sa pratique, est liée à l'une ou l'autre des politiques sociales

---

<sup>16</sup> MEPACQ, 17 mars 1978, document adopté à l'assemblée générale des OVEP.

<sup>17</sup> op.cit. Commission populaire itinérante, p.91

<sup>18</sup> loc. cit., COCQ, p.4.

puisqu'elle assume un rôle de mise en oeuvre concrète de la justice redistributive. Des hommes et des femmes reconquièrent leur dignité de citoyennes et citoyens en s'organisant pour obtenir leurs droits collectifs: logement, aide sociale, protection des consommateurs, éducation, alphabétisation, garderies, etc.

## **2.1 ÉPA: agent de transformation sociale**

La base fondamentale de l'ÉPA c'est la conviction profonde que ces femmes, ces jeunes, ces hommes, ces personnes âgées, handicapées ... ont le potentiel nécessaire pour comprendre, analyser leur vécu, élaborer des alternatives susceptibles de faire émerger des espaces de vie où les droits humains fondamentaux ont priorité. Pour cela, l'ÉPA se doit de favoriser l'émergence de leur savoir, le développement de pratiques autonomes dans la solidarité et l'édification dans l'ici et maintenant de projets où les alternatives construites et leur gestion, se modèlent déjà à l'image de ce défi démocratique: aménagement et contrôle de leurs conditions de travail et de vie, garantis par un accès à une juste répartition de la richesse collective.

C'est pourquoi l'ÉPA a joué un rôle déterminant dans le développement de l'État-Providence:

"Refusant de laisser aux représentants politiques officiels tout le poids des décisions collectives, elles ont insisté pour participer sur une base autonome, à la définition et à la gestion des équipements et services collectifs. Du coup, elles formulèrent une autre forme de solidarité, plus directe, plus démocratique en un sens, que celle mise en place par l'État-Providence.(...) leur attachement à la défense de leur autonomie leur a assuré une contribution à l'invention démocratique."<sup>19</sup>

L'ÉPA s'est imposée comme un milieu de culture privilégié pour la mise à jour de nouvelles problématiques sociales: que l'on pense au logement, à la consommation, à la violence conjugale, à l'inceste, ces sujets tabous relégués dans les fonds de placard du privé. Et l'on fait plus qu'en parler. C'est en raison de la vigilance sociale assumée par l'ÉPA (non exclusivement) que nos gouvernements écrivent des lois de protection du consommateur, développent le réseau des CLSC, financent tout en se faisant tirer l'oreille, des maisons de refuge pour femmes, développent une politique de services de garde ...

---

<sup>19</sup> Pierre Hamel, loc. cit. p. 69.

Il ne s'agit pas d'un simple phénomène de récupération-institutionnalisation; il s'agit de l'effet d'exemplarité des pratiques qui surgissent à l'adresse de la culture populaire, culture d'entraide, d'accueil "sans cérémonie", de gros bon sens "critique", d'entêtement à survivre. Qu'il s'agisse des pratiques féministes et de leur impact en santé mentale, du regroupement des assistées sociales-sociaux (qui se sont enseignées mutuellement, à travers la province, que l'Aide sociale est un droit conquis et qui ont collectivement reconquis leur dignité dans les luttes pour le respect de leurs droits), des maisons de jeunes et les travailleurs de rue, l'accès à l'emploi non-traditionnel pour les femmes. Ce sont autant d'expertises nouvelles en chantier.

## **2.2 Un apprentissage de la démocratie**

En plus d'influencer les pratiques institutionnelles, d'être à l'avant-garde du développement des réseaux alternatifs, l'ÉPA favorise l'apprentissage de la vie démocratique. Le contrôle sur les conditions de vie, avant d'être un discours est une pratique. On s'inter-éduque dans l'ici et maintenant: c'est pourquoi les groupes en ÉPA se préoccupent d'assurer dans les organisations les conditions d'édification de rapports égalitaires à l'encontre de l'expérience du contact institutionnel marqué du sceau du professionnalisme et de la distance hiérarchique:

"Une société ne peut se développer pleinement sans une population consciente et à même d'exercer ses responsabilités; c'est une des bases de la démocratie. Elle ne peut se passer non plus d'espaces de réflexion et d'action, libres des contraintes inhérentes aux institutions où la population peut révéler de nouvelles problématiques, défricher de nouvelles voies, expérimenter de nouvelles solutions et ainsi être en mesure d'interpeler les comportements des individus et des collectivités ainsi que les politiques des pouvoirs publics, afin qu'ils évoluent.<sup>20</sup>

Véritable laboratoire d'apprentissage à la vie démocratique, l'ÉPA se voit assumer un rôle propre, développer une pratique éducative spécifique. Elle ne saurait se voir contrainte à pallier les carences des services sociaux et éducatifs publics, et réduite à de l'occupationnel pendant que les professionnels se donneraient l'allure de passer aux choses sérieuses:

"<...>un projet d'action communautaire autonome ne se réduit pas qu'à la démonstration de ses services utiles mais s'identifie plutôt par la manière dont les gens s'organisent et s'impliquent dans un processus de socialisation.

---

<sup>20</sup> l'éducation populaire autonome au Québec. Situation actuelle et développement. Rapport du comité national de révision du programme d'aide aux OVEP, décembre 87, p. 61.

<...>la Coalition s'oppose aux prétentions de ceux qui voudraient réduire le sens et l'existence de nos organismes à une fonction utilitariste, à un rapport coûts/services dans une perspective de complémentarité avec le réseau public" 21

Harnacher l'ÉPA à la remorque du train étatique, la soumettre aux seules priorités gouvernementales par l'arme du chantage financier relève d'une démagogie outrancière, constitue une attaque frontale à la qualité de vie démocratique et équivaut à une conscription du dynamisme populaire. Celui-ci se retrouverait, amputé des énergies vitales susceptibles de faire venir au jour de nouvelles problématiques sociales. Or l'ÉPA ne veut pas se voir confiner dans un bénévolat thérapeutique. Ses pratiques sont d'abord novatrices et questionnantes.

À cette étape de notre réflexion, nous tenons à affirmer clairement notre reconnaissance de l'importance du bénévolat, c'est-à-dire l'implication libre et volontaire dans une communauté en tant que membre se sentant collectivement responsable de la qualité de vie économique, sociale, politique, culturelle de sa communauté. Nous ne voulons point d'un bénévolat soumis aux servitudes du patriarcat en quête de nouveaux profits à même le sous-paiement et le non-paiement du travail de milliers de femmes, des jeunes, de personnes âgées, handicapées. Nous croyons à un bénévolat affranchi, respecté sans confiscation de son dynamisme interpellateur et créateur.

### **2.3 Des services à rabais?**

Mais voilà, ça coûte des sous. Car le bénévolat pour assurer qualité et efficacité, a besoin de conditions de base sur lesquelles s'appuyer et à travers lesquelles les bénévoles se sentent reconnu-e-s et respecté-e-s (locaux, personnel, supports techniques, formation). Et l'État craignant d'outrepasser sa capacité de payer, n'hésite pas à reléguer sa mission sociale au statut de parent pauvre, au profit de sa mission économique. Les droits sociaux sont ainsi soumis à une érosion constante; on n'hésite pas à référer les victimes de leur violation aux âmes généreuses et pas "chérantes":

"... les organisations populaires constituent pour l'État un terrain privilégié d'expérimentation d'un nouveau mode de fourniture de services à moindre coût, permettant de substituer le bénévolat au professionnalisme.<sup>22</sup>

<sup>21</sup> loc. cit. COCQ, p. 3 et 4.

<sup>22</sup> Pierre Hamel, Loc. cit., p. 73.

Quant on sait qu'au Canada le nombre de personnes travaillant sur une base rémunérée dans le secteur volontaire se situait entre 139 000 et 231 000 en 1980; soit 1.6% de tous les travailleuses(eurs) alors que la valeur économique du bénévolat atteignait 3 milliards de dollars l'on comprend qu'il s'agit là d'enjeux majeurs pour un État qui cherche par tous les moyens à réduire le coût de ses engagements sociaux. Le bénévolat issu de l'ÉPA et de l'ACA revêt une importance stratégique à un double niveau, soit une réduction drastique des coûts financiers et une alternative à la lourdeur des appareils bureaucratiques. On ne veut pas sa disparition, bien au contraire:

"La question serait plutôt celle du modèle d'encadrement étatique de ce genre d'activités. Veut-on transformer ces organismes volontaires en acteurs de première ligne auprès de ces populations en difficultés? Leur approche pédagogique, leur structure légère, la non-permanence de leur infrastructure en font des éléments potentiellement très intéressants dans un cadre de planification des services"<sup>23</sup>

C'est là une dimension importante dans le financement du secteur volontaire. On comprend mieux la précarité qui perdure et les contrôles qui s'accroissent. On comprend mieux pourquoi cette question constitue un enjeu politique de première importance depuis les premières revendications des groupes d'ÉPA.

## **2.4 Un peu d'histoire**

Parler de financement c'est parler de l'autonomie d'orientation et de gestion des organisations. Cette double question du financement et de la reconnaissance d'un statut pour l'ÉPA, est à l'ordre du jour depuis l'émergence de l'ÉPA comme pratique sociale identifiée.

La Commission Ryan en 1964 réclamait un million pour l'ÉPA en même temps que la reconnaissance du bien-fondé et de la nécessité sociale de l'ÉPA appelée alors, l'éducation des adultes. Au début de l'année 1971, l'Institut Canadien de l'éducation des adultes (ICEA) devient un lieu de concertation des énergies sur les nouvelles pratiques mieux enracinées dans les milieux qui vivent les contre-coups de la modernisation. Son mémoire présenté au ministre de l'éducation, porte essentiellement sur le financement et la reconnaissance de l'ÉPA. Le regroupement qu'il initiera autour du programme OVEP, donnera naissance au MÉPACQ qui a comme cheval de bataille principal, le financement.

---

<sup>23</sup> Roch Bibeau, L'Éducation non formelle au Québec, ICEA, 1988, p. 63.

La commission Jean s'inscrit dans le sillon des revendications des groupes en ÉPA. Mais on y fera sourde oreille du côté gouvernemental.

Toutefois la résistance est forte et chaque gain aura comme préalable une confrontation avec l'État. Ces gains demeurent fragiles et appellent à une vigilance constante. Le programme OVEP au MEQ n'a toujours pas un statut permanent.

Pour évaluer cette tension presque constante entre les organisations en ÉPA et l'État, nous reprendrons à notre compte, l'évaluation faite par Monique Côté, pour l'ICEA, dans une étude portant sur le financement gouvernemental:

Notre hypothèse d'explication penche plutôt du côté d'un développement anarchique, dans les différents ministères, au cours des années, de la relation avec le secteur volontaire; la situation actuelle serait plutôt l'aboutissement d'une non-politique de développement, d'un certain manque d'intérêt pour ce secteur qui a dû s'imposer pour percer mais qui est longtemps resté emprisonné dans les limites de la technocratie. Sa vitalité des dernières années l'a mis sur la place publique, entraînant une crainte de l'État de perdre le contrôle de quelque chose qui va trop vite, se situe en dehors des cadres habituels, mais dont on sent le potentiel politique.

Si cette cohérence n'est pas planifiée, elle n'est pas moins révélatrice d'une vision du rôle de l'État et du secteur volontaire: à toutes fins pratiques, en ne finançant pas adéquatement et en n'encourageant pas le développement du secteur volontaire populaire, l'État refuse de financer une action, une éducation, un service qu'il ne contrôle pas. Il n'accepte de le financer en partie qu'à la condition qu'il se rapproche de ses propres services.<sup>24</sup>

Cette évaluation s'avère particulièrement pertinente à cette étape que nous connaissons maintenant, de restructuration de l'État-Providence, où la gestion par le contrôle des populations prend nettement le dessus sur toute politique favorisant la prise en charge autonome et collective: qu'il suffise de penser à la réforme de l'Aide sociale, au projet de gestion de l'accès aux HLM.

Une certaine démagogie idéologique, venant d'abord des courants libéraux mais que ne sont pas sans reprendre certains progressistes, sur le danger d'emprise étatique et son corollaire, la dépendance, inquiète sérieusement. Elle vient à la rescousse des pratiques de désengagement étatique face au mouvement populaire: exiger un financement adéquat de l'ÉPA sur la base de sa reconnaissance et de son droit à exister sur des bases autonomes ne saurait entraîner quelque rapport de dépendance que

---

<sup>24</sup> Monique Côté avec la collaboration de Monique Ouellette, Analyse comparative de programmes gouvernementaux québécois de financement du secteur volontaire, ICEA, juin 1981, p. 29.

ce soit. Il s'agit pour les groupes. d'aller chercher une part équitable de la richesse collective. Car lorsque l'on regarde l'évolution de la répartition de l'assiette fiscale des vingt dernières années, il devient évident qu'il ne s'agit pas de l'argent des autres mais en priorité de l'argent des milieux populaires. (annexe IV)

Un retour au rapport de la Commission populaire itinérante sur le désengagement de l'État fournit des données pertinentes à notre propos:

Les particuliers, les individus, fournissaient 89% des revenus de l'État québécois à même leurs taxes directes et indirectes en 1970 et 90% en 1984, à peu près la même proportion donc. Les sociétés, les compagnies, fournissaient 7% des revenus du même État en 1970 et 1 3/4 % seulement en 1984, soit quatre fois moins que quinze ans plus tôt.

"En décembre 1985, le maximum annuel reçu en prestation d'Aide Sociale (famille de 2 adultes et 2 enfants et plus) était de 9,708\$, soit 50% sous le seuil de pauvreté. Pourtant en 1984, 13,752 contribuables ont gagné 100,000\$ et plus, ce qui, avec les déductions et les exemptions fiscales qu'ils ont réclamées, signifie pour le gouvernement un manque à gagner de 9,715\$ par contribuable "CPIR, Québec).<sup>25</sup>

C'est pourquoi les groupes s'organisent sur une base de solidarité et de coopération pour s'imposer dans le débat social actuel en vue d'obtenir justice c'est-à-dire une part de la richesse collective qui garantit l'exercice de leur responsabilité sociale dans des conditions décentes et en toute liberté "académique".

## **2.5 Un réel partenariat**

Oui un partenariat, mais un partenariat réel qui sera pluraliste et à certains moments conflictuel. Il devra s'appuyer sur une reconnaissance du rôle indispensable de l'ÉPA et de son droit d'accès sans contrainte aux ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs. Donc droit de participer au choix et à la définition des priorités sociales, à l'élaboration des critères d'attribution des fonds et des critères d'évaluation de l'utilisation faite de ces fonds par les groupes, des critères de reconnaissance des groupes, à l'identification des sommes d'argent nécessaires pour une juste répartition des fonds en fonction des besoins réels. Participation par

---

<sup>25</sup> loc. cit., Commission populaire itinérante, p. 93-94.

l'intermédiaire des instances représentatives que se donnent les groupes d'ÉPA aux plans local, régional et national.

Partenariat conflictuel, car contrairement à une vision naïve de l'État comme arbitre neutre, nous sommes en présence d'intérêts très divergents. Nous croyons qu'en raison de ce qu'est l'ÉPA et l'ACA, et leur enracinement parmi les "dépossédés", les groupes dominants s'acharneront à bloquer tout support à la prise de parole et à l'organisation de ces groupes pendant qu'eux s'assurent une large part du gâteau. Déjà, dans un mémoire sur le financement de l'éducation syndicale autonome, présenté en 1978 au ministre de l'éducation du Québec de l'époque, monsieur Jacques-Yvan Morin, les centrales CEQ, la CSN, la FTQ et l'UPA soulignaient la part du lion versée à la formation patronale:

"Au niveau universitaire, en éducation des adultes, 90% des activités sont de type professionnel. Il s'agit en bonne partie de perfectionnement des cadres. Aux autres niveaux d'éducation, il s'agit surtout de préparer, de façon étroite et technique, des travailleurs à occuper des postes de travail au service de l'entreprise. Par ailleurs, l'État québécois subventionne des organismes non-scolaires de formation des cadres et des organismes patronaux, aux fins de formation. Des subventions sont accordées aux entreprises pour la formation en industrie sous contrôle patronal et des déductions d'impôt sont accordées aux fins de formation, là aussi sous contrôle direct et exclusif du patronat. Bref, l'État pourvoit largement aux besoins patronaux également bien desservis par les institutions publiques d'éducation. <sup>26</sup>

C'est une situation qui se maintient et même se renforce avec la mainmise des institutions scolaires sur l'éducation des adultes et les conditions du financement des collèges et universités à des subventions liées aux entreprises.

Si l'intensification du rôle social de l'État sous la pression des organisations populaires avait assuré un fragile rééquilibrage, la règle du double-standard a perduré:

"Ces groupes (organismes communautaires et groupes populaires) sont vitaux pour la santé démocratique de notre société. Menacer leur survie par des contraintes budgétaires et des contrôles bureaucratiques inutiles, n'est pas une mesure juste et équitable, alors qu'en d'autres secteurs de la société, en particulier celui du monde des affaires, on retire tout contrôle social et gouvernemental".<sup>27</sup>

C'est pourquoi le double enjeu du financement et de l'autonomie des organisations vont de pair; le droit d'accès aux subventions étatiques ne saurait avoir pour consé-

<sup>26</sup> "Le financement public de l'éducation syndicale autonome", mémoire présenté au ministre de l'éducation du Québec Jacques-Yvan Morin, par la CEQ,CSN,FTQ,UPA, Montréal, 8 février 1978,p.26

<sup>27</sup> "L'appauvrissement au Québec", mémoire présenté au gouvernement du Québec, par la Conférence religieuse canadienne, région Québec (C.R.C.Q.), décembre 88, p. 23.

quence la mise en tutelle gouvernementale face à laquelle le palliatif magique serait l'autofinancement.

## **2.6 L'autofinancement**

D'emblée l'ÉPA s'autofinance. Il ne s'agit point de jeux de mots ou de figures de style.

- qu'il s'agisse des milliers d'heures de bénévolat qui ont assuré la naissance et la vitalité entêtée de l'ÉPA et l'ACA.
- qu'il s'agisse des conditions matérielles qui sont pratiquement du bénévolat:
- qu'il s'agisse du rapport coûts-services de qualité;  
dans les centres de femmes de la Rive-Sud, 8 sous (0.08\$) par jour pour une femme qui fait appel à leurs services <sup>28</sup> ;  
dans les groupes d'aide aux maris violents, entre 0.40\$ et 0.50\$ par jour nous dit un représentant de l'ARIHV<sup>29</sup> ;
- qu'il s'agisse de sous-paiement chronique des permanents de ces organismes ainsi que l'absence totale de sécurité d'emploi;
- qu'il s'agisse des conditions de travail tels les locaux exigus, la faiblesse des supports techniques, la course constante au fonds d'urgence pour boucler le mois, le semestre, l'année;
- qu'il s'agisse de pratiques de gestion par l'entraide:
  - tarification des services fournis (CEGEP, Université)
  - la mise en commun de services techniques.

Les groupes font leur large part en plus des activités de cueillettes de fonds telles les soupers-bénéfices, les soirées culturelles, les ventes de macarons, agendas, livres de recettes culinaires, ... et il va s'en dire les campagnes des Fonds populaires de solida-

---

<sup>28</sup> Le travail des femmes: une reconnaissance sans fonds \$", Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, avril 1988, p. 8.

<sup>29</sup> "Des valentins pour sensibiliser les ministres à la violence conjugale", Mario Gilbert, La Presse, 14 février, 1989.

rité, "un baromètre du sentiment d'appartenance et de solidarité des groupes d'une région"<sup>30</sup> .

Dans cette énumération il est important de souligner l'effort de diversifier les sources de financement, fait par les groupes, par l'appel à des fondations privées. En même temps nous dénonçons fortement la façon dont l'État tente de récupérer cet effort en fonction de sa volonté de désengagement et nous souscrivons entièrement à la position prise par la Conférence religieuse canadienne, région du Québec:

*De plus, nous nous refusons à jouer le rôle de suppléance devant le retrait de l'État face à ses responsabilités sociales, en particulier dans le soutien financier aux organismes communautaires et aux groupes populaires. Il revient à l'ensemble de la collectivité d'interpeller l'État afin qu'il assume ses fonctions sociales vis-à-vis des personnes démunies, et cela en toute équité et justice.*<sup>31</sup>

L'autofinancement compte-tenu de ses nombreuses embûches n'a rien du miracle. Il faut évaluer ces initiatives sur des bases réalistes:

- rôle d'information, de promotion;
- rôle de prise en charge, de responsabilisation des membres;
- renforcement de l'autonomie politique par l'accès à des fonds de démarrage ou d'appui des luttes;
- rôle d'appui au financement de l'infrastructure des groupes (celui-ci n'a pu dépasser 25% dans les meilleures conditions).

Quand on sait combien de temps les demandes de subventions accaparent nos organismes, il faut cesser de se bercer d'illusions d'autant que ce marché est largement envahi par de grandes fondations qui ont l'attrait d'être non-menaçantes et de miser sur le sentiment de devoir être charitable. La COCQ signale aussi la présence des établissements publics maquillés à la "communautaire".<sup>32</sup>

En plus de cette compétition très inégale, les groupes se voient toujours refuser le statut d'organisme de charité alors que depuis plusieurs années les organismes vo-

<sup>30</sup> Roger Poirier, "Les fonds populaires de solidarité: un bilan", *Revue Vie Ouvrière*, mars 1987, no 200, p. 16.

<sup>31</sup> loc. cit. CRCQ, p. 24.

<sup>32</sup> loc. cit., COCQ, p.8

lontaires proposent une définition tenant compte du nouveau contexte dans lequel s'exerce l'action des groupes.<sup>33</sup>

Si l'autofinancement revêt plusieurs formes, pour nous, réclamer sa juste part de la richesse collective par l'accès aux subventions en est une. Car nous évaluons que notre système fiscal est la plus vaste campagne de levée de fonds dans notre société. Aussi les populations démunies doivent en être les principales bénéficiaires dans le cadre de leurs diverses mobilisations pour une amélioration et un contrôle de leurs conditions de travail et de vie.

Aussi des subventions gouvernementales adéquates constituent pour nous un droit fondamental de l'ÉPA, une matérialisation de la reconnaissance de sa légitimité à exister et se développer.

---

<sup>33</sup> document du Forum québécois de l'action volontaire, revendications 2-3-4:

2. Appuyer les demandes de reconnaissance du statut d'intérêt public, notamment par le biais de protocoles d'ententes entre les divers paliers du gouvernement et les associations volontaires.

3. Soutenir la revendication des associations qui voudraient que la notion d'intérêt public soit étendue aux pratiques de défense et de promotion des droits et intérêts de groupes sociaux spécifiques (femmes, jeunes, communautés culturelles, personnes âgées, personnes handicapées, etc). autant qu'aux organismes qui rendent des services d'intérêt public.

4. Soutenir toute action visant la révision du contenu de la notion de charité au profit de la notion d'intérêt public dans les politiques du gouvernement canadien, et à faciliter l'obtention du «numéro de charité» essentiel au financement de beaucoup d'associations volontaires.

**Chapitre 3**

**FINANCEMENT DE L'ÉPA**

Dès le chapitre premier, nous exprimions nos craintes devant la menace qui pèse sur des acquis déjà trop fragiles: cette volonté solidaire de redistribution de la richesse collective vers les populations les plus démunies au nom de l'équité sociale, et le rôle central assumé jusqu'alors par l'État dans ce processus. Nous affirmions aussi notre volonté de prendre part au débat qui préside à la redéfinition de ce consensus social. Partie prenante du mouvement historique ayant soutenu l'édification des pratiques de solidarités sociales chez nous, nous entendons travailler à consolider et élargir ces acquis particulièrement dans le secteur autonome. Ces acquis qui sont ceux des classes les plus dépossédées de notre société.

La Commission Rochon, dans son rapport à la ministre de la santé et des services sociaux, déposé en février 1988, accordait une reconnaissance sans équivoque à l'action communautaire:

Les commissaires ont bien saisi le caractère unique des ressources et des contributions bénévoles, soulignant que celles-ci ne peuvent pas être conçues comme supplétives aux besoins ou aux carences du réseau d'établissements. Elles donnent des services certes, mais leur philosophie d'action diffère profondément de celle des services publics; elles sont souvent, également, vouées à la défense et à la promotion des intérêts des clientèles qu'elles desservent ou des membres qu'elles représentent. Le point de vue de la Commission est clair sur ce point: les ressources communautaires doivent être respectées dans leur "ailleurs et autrement".<sup>34</sup>

Cet "ailleurs et autrement" de l'ÉPA c'est la participation à la création d'espaces sociaux qui permettent aux citoyens et citoyennes de "devenir eux-mêmes les acteurs de leurs projets et de leurs services", de leur devenir, par une action éducative axée sur l'autonomie et la promotion collective.

### **3.1. Un débat s'impose:**

En raison de cette responsabilité centrale de l'ÉPA, son financement étatique est d'abord une question politique, une question de choix de société qui ne doit en aucune façon se laisser contraindre par les tendances actuelles au désengagement. C'est pourquoi le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du

---

<sup>34</sup> Frédéric Leseman, "Le rapport Rochon: l'introuvable consensus", Revue internationale d'action communautaire, printemps 1988, 19/59, p. 142.

Si la Commission reconnaît le statut particulier de l'action communautaire, lorsqu'elle aborde la question du financement et son opérationnalisation, dans le cadre des régies régionales, elle réintègre les rangs officiels, en imposant à l'action communautaire un statut de sous-traitant soumis aux priorités de la régie.

Québec (MÉPACQ) réclame que le financement de l'ÉPA s'appuie sur une politique claire de soutien au secteur volontaire, un énoncé d'orientation reconnaissant l'action communautaire autonome dans sa double réalité d'intervention éducative et de vie associative.

Éducation populaire autonome (ÉPA) et action communautaire autonome (ACA) sont tissées avec la fibre de la solidarité populaire et communautaire en une oeuvre collective multi-dimensionnelle.

Cela, au nom même de ce que vise l'ÉPA: une réappropriation du contrôle sur leur milieu, leur communauté, par les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes âgées... à la faveur d'apprentissages greffés sur le besoin de savoir, de comprendre, d'agir sur une situation donnée. Aussi, un énoncé de politique concernant l'ÉPA sera un énoncé de politique dans le cadre de la reconnaissance de l'action communautaire.

Et parce que l'ÉPA est une oeuvre collective et multi-dimensionnelle, il appartient à celles et ceux qui construisent dans leur engagement quotidien ces espaces d'autonomisation, de participer à l'élaboration de la politique de soutien à l'action volontaire. Celle-ci doit être le fruit d'un débat national large, ouvert et démocratique.

Un prérequis fondamental dans ce débat sera la transparence quant à la volonté politique qui l'initie : reconnaissance de l'apport essentiel de l'ÉPA à la vie démocratique de notre société en vue d'une matérialisation équitable de cette reconnaissance. Ce qui suit se présente comme des balises pour une définition de cette politique:

- une définition de l'ÉPA qui donne priorité à l'action éducative en solidarité avec les exclus des contrôles économique, politique, social, culturel et à l'affirmation de leurs droits sociaux;
- un respect de l'autonomie d'orientation, d'organisation et de gestion des groupes autonomes;
- un partenariat réel traduit dans des mécanismes de consultation faisant appel aux structures de représentation reconnues par les groupes autonomes;
- un souci de responsabiliser chacun des ministères quant à leur mission sociale, de favoriser la cohérence entre les ministères compte tenu de la multi-dimensionnalité de l'ÉPA;
- une attention apportée à la simplification de la bureaucratie

Ce que nous voulons, c'est une reconnaissance politique efficace enracinée dans la tradition historique de l'ÉPA et de l'ACA au Québec en tant que garants du maintien et de l'élargissement de la qualité de vie démocratique de la société québécoise.

### **3.2 Une reconnaissance financière adéquate**

La reconnaissance politique de l'ÉPA et de l'ACA constitue les assises d'une reconnaissance financière qui échappe au provisoire et assure un financement permanent, stable et adéquat. Le financement étatique de l'ÉPA, c'est un droit; il matérialise, rend réelle et efficace la reconnaissance de ce droit.

C'est pourquoi, préalablement à toute proposition sur le financement, nous tenons à définir les paramètres à l'intérieur desquels devront se présenter ces propositions:

- le financement doit s'exercer dans le cadre d'un partenariat basé sur la reconnaissance de l'expertise propre et du rôle original des groupes autonomes (aux pratiques de solidarité partagée et non une mise en tutelle);
- les instances reconnues par les groupes comme leur porte-parole doivent avoir part à la définition des priorités , à l'établissement des critères d'admissibilité au financement;
- le droit d'appel doit être reconnu;
- le financement se doit d'être adéquat et permanent en vue de mettre rapidement fin à l'arbitraire financier qui menace les groupes: c'est une urgence;
- le financement doit reconnaître le caractère multi-dimensionnel de l'ÉPA;
- le financement doit couvrir tant l'infrastructure incluant les programmes d'activités régulières, et les activités extraordinaires;
- le financement implique celui des regroupements régionaux et nationaux reconnus par les groupes;
- le financement doit permettre d'assurer des conditions de travail décentes en termes de salaires, de bénéfices marginaux et de sécurité;
- étant donné, la participation importante des femmes et des jeunes dans ces emplois, il faudra prévoir une politique d'accès à l'égalité (équité salariale).

### **3.3 Qui financera? Une responsabilité gouvernementale centrale**

#### **3.3.1 Qui?**

Nous avons à maintes reprises, dans ce document de travail, souligné le caractère multi-dimensionnel de l'ÉPA ainsi que son articulation vitale avec l'ACA. C'est pourquoi, selon nous, une politique de financement de l'ÉPA ne pourrait se concentrer en un seul ministère non plus que demeurer éclatée entre eux. Il est de première importance que l'énoncé d'orientation relève pour son opérationnalisation, d'une responsabilité gouvernementale centrale qui pourrait être confiée:

- soit à un secrétariat à l'action volontaire relevant directement du Conseil exécutif sous la responsabilité immédiate du Premier Ministre ou du Comité inter-ministériel de l'éducation des adultes,
- soit à un ministère de l'ÉPA et de l'ACA,
- soit à un ministère actuel (ne pas confondre avec la tendance identifiée au chapitre un , de la limitation à un seul ministère)

Il s'agit de se donner les moyens d'une politique d'ensemble.

#### **3.3.2 Comment?**

Pour financer cet organisme central il ne suffira point de rapatrier l'argent des différents ministères déjà engagés dans des programmes. Il faut l'injection d'argent neuf attribué par le Conseil du trésor et venant de sources telles qu'un pourcentage sur la loto de laquelle les milieux ouvrier et populaire sont des grands consommateurs, un pourcentage des amendes pour les infractions dans le secteur de la consommation, de l'environnement dont les mêmes milieux sont les premiers à faire les frais en tant que travailleurs(euses) et consommatrices (teurs).

Tout en proposant une responsabilisation gouvernementale centrale, nous insistons pour que chacun des ministères soit tenu d'allouer un pourcentage de son budget à l'exercice de sa mission sociale et éducative.

### **3.3.3 Pourquoi?**

Pourquoi privilégier cette voie pour établir une politique de financement:

- elle s'appuie sur une compréhension large et concertée de l'ÉPA en tant qu'approche globale de la personne dans son milieu social, en tant qu'appel à la prise en charge collective: elle tient compte de sa jonction à la vie associative;
- elle permet l'identification de référents communs pour se parler, établir des orientations , des objectifs, des critères;
- elle s'inscrit dans la lignée des fronts communs à multiples composantes, à l'image de la vie d'une collectivité;
- elle établit une reconnaissance sans équivoque de l'ÉPA et de l'ACA et de meilleures conditions pour un partenariat;
- elle oblige tous les ministères à poursuivre leur mission sociale et éducative;
- elle favorise une économie de temps et d'énergie pour les groupes qui doivent consacrer jusqu'à 40% de leur temps pour le financement.

### **3.4. Lignes directrices pour un modèle opérationnel**

Compte-tenu de la voie privilégiée au point 3, nous soulignerons ce qui selon nous devrait être les lignes directrices pour une opérationnalisation du financement dans ce nouveau cadre politique. Deux axes sont retenus:

### **3.4.1 Mesures de support à l'autofinancement;**

Ces mesures visent à encourager une gestion adaptée et en concertation avec les ressources collectives acquises par notre société au fil de notre histoire, à reconnaître l'acquis que sont les groupes autonomes pour la collectivité québécoise, et à témoigner du respect que l'on porte au bénévolat de milliers de personnes chez-nous:

- a) revoir la définition d'organismes charitables à la lumière du concept "d'intérêt public" et faciliter l'obtention du numéro de charité pour les groupes autonomes.
- b) exemption de taxes pour les activités d'autofinancement (ex: taxe d'amusement)
- c) assurer l'accès gratuit à des locaux, sur une base ponctuelle (session, ateliers,...) ou permanente (permanence, secrétariat, ...) dans les édifices d'utilité publique (écoles, CEGEP, CLSC, DSC, locaux municipaux, ...)
- d) taux préférentiels dans l'accès aux service essentiels (postes, téléphone, électricité, taxe d'affaire, droit d'antenne, transport).
- e) subventions (ou emprunts sans intérêt) pour l'achat ou la location d'équipement et pour la formation nécessaire à leur utilisation, donnant priorités aux organismes qui se regroupent pour une mise en commun de leurs services techniques;

### **3.4.2. Financement direct:**

Dans le financement direct, nous distinguons deux catégories, l'infrastructure et les projets spéciaux.

#### **3.4.2.1 L'infrastructure**

Le financement d'un groupe autonome doit permettre l'existence d'une infrastructure que nous comprenons comme suit:

- a) les conditions matérielles de base telle que locaux, téléphone, équipement de secrétariat

b) l'équipe de la permanence: pour évaluer les besoins à ce niveau, il faudra considérer dans le travail à réaliser non seulement ce que peut prévoir la planification annuelle, mais aussi un espace pour l'imprévu. Cela tient à l'essence même de l'ÉPA qui vise en priorité à faciliter la compréhension des problèmes rencontrés par les femmes, les hommes, jeunes et moins jeunes des classes populaires, dans leur quotidien et à offrir le support nécessaire à la construction d'alternatives à court et long terme pour redevenir acteurs de notre histoire.

Le financement lui viendra du secrétariat ou ministère affecté à cette responsabilité (voir point 3).

Le financement de l'infrastructure aura avantage à se faire sur une base triennale, dans l'esprit et selon les balises proposées par la table socio-économique et communautaire du MRC de Rivière-du-Loup (voir annexe V), à l'exception du maintien du financement par les différents ministères (voir point 3 de ce chapitre). Ce financement sur une base triennale assure une libération des énergies pour le travail d'éducation. Il favorise l'établissement de meilleures conditions de travail qui se répercutent alors sur la qualité de vie de l'organisme. Il ne s'agit pas d'automatismes mais de conditions plus favorables.

### **3.4.2.2 Projets spéciaux:**

Le financement des projets spéciaux (études, recherches, colloques, projets innovateurs,...) relève des ministères immédiatement concernés. Il est assuré à même la part de leur budget réservée à l'exercice de leur mission sociale et éducative.

## **En résumé**

Un énoncé d'orientation pour une politique de soutien à l'Éducation populaire autonome et à l'Action communautaire autonome, fruit d'un débat national.

Un ministère ou secrétariat national de l'ÉPA et l'ACA responsable du financement de l'infrastructure des groupes locaux, régionaux et nationaux et de la mise en oeuvre de mesures pertinentes d'appui à l'autofinancement et au bénévolat issus des groupes autonomes.

Le maintien et même l'élargissement à tous les ministères d'une mission sociale et éducative propre à chacun et responsable de financer les projets spéciaux.

Une telle orientation doit tenir compte des acquis sectoriels. Et l'un des défis sera de faire de ces acquis la base d'élaboration d'une politique d'ensemble: tenter de concilier le double objectif d'une poursuite de l'amélioration des conditions de travail des groupes ayant des acquis (consolidation financière, récurrence) et le rattrapage des autres groupes et/ou secteurs.

Un financement juste et équitable de l'ÉPA et l'ACA, par l'État, s'impose de droit. Cette recherche témoigne de notre volonté d'être partenaire reconnu dans ce débat social majeur à une époque où nos pratiques de solidarité sociale sont attaquées de toute part et d'offrir notre expertise dans la recherche de solutions qui soient un plus pour les artisanes et les artisans de cette part importante de notre patrimoine collectif, l'ÉPA et l'ACA.

ANNEXE I

Répartition du revenu des ménages selon le quintile de revenu 1951-1984						
Année	Quintile inférieur	Deuxième quintile	Quintile médian	Quatrième quintile	Quintile supérieur	Total
1951	4,4	11,2	18,3	23,3	42,8	100,0
1954	4,4	12,0	17,8	24,0	41,8	100,0
1957	4,2	11,9	18,0	24,5	41,4	100,0
1959	4,4	11,9	18,0	24,1	41,6	100,0
1961	4,2	11,9	18,3	24,5	41,1	100,0
1965	4,4	11,8	18,0	24,5	41,4	100,0
1967	4,2	11,4	17,8	24,6	42,0	100,0
1969	4,3	11,0	17,6	24,5	42,6	100,0
1971	3,6	10,6	17,6	24,9	43,3	100,0
1972	3,8	10,6	17,8	25,0	42,9	100,0
1973	3,9	10,7	17,6	25,1	42,7	100,0
1974	4,0	10,9	17,7	24,9	42,5	100,0
1975	4,0	10,6	17,6	25,1	42,6	100,0
1976	4,3	10,7	17,4	24,7	42,9	100,0
1977	3,8	10,7	17,9	25,6	42,0	100,0
1978	4,1	10,4	17,6	25,2	42,7	100,0
1979	4,2	10,6	17,6	25,3	42,3	100,0
1980	4,1	10,5	17,6	25,3	42,5	100,0
1981	4,6	10,9	17,6	25,0	41,8	100,0
1982	4,5	10,7	17,3	25,0	42,5	100,0
1983	4,4	10,3	17,1	25,0	43,2	100,0
1984	4,5	10,3	17,1	25,0	43,0	100,0

Source : David P. Ross, Données de base sur la répartition du revenu au Canada, (Ottawa : CCDS, 1980) et Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1979 à 1984.

**AVANTAGES**

- Une polyvalence des actions des groupes (leur plus grande force)
- Une certaine reconnaissance de la pertinence du réseau populaire
- Une diversité des ressources financières
- Une assez bonne autonomie
- L'existence de lieux d'échanges multisectoriels
- Un moins grand danger de sectorisation.

**ENJEU**

La survie de certains secteurs à moyen terme. (Logement, centre de documentation populaire, les groupes d'assistés-es-sociaux-sociales, les groupes de chômeurs-euses, etc)

**LIMITATION À UN MINISTÈRE**

Cette hypothèse implique entre autre chose que les groupes ne seraient subventionnés à l'avenir qu'à un seul ministère ; que l'on pourrait appeler leur ministère principal. Cette hypothèse semble la plus plausible et la plus facile à appliquer car elle ne demande pas un trop gros bouleversement au sein des instances ministérielles, et de plus en plus, on remarque que les groupes qui jusqu'ici étaient financés à plusieurs ministères se retrouvent souvent cantonnés à un seul ministère. (Le ministère des Affaires culturelles finance moins facilement les radios communautaires pour des émissions à caractère culturel, même chose pour l'Office de la Protection du Consommateur car ils préfèrent subventionner des groupes exerçant exclusivement des activités relevant de leur juridiction). D'ailleurs le ministre de l'Éducation Claude Ryan appuie cette démarche, lorsqu'il affirme lors d'un comité national de Refonte du programme OVEP que les groupes n'ayant pas exclusivement des pratiques d'éducation populaire devraient aller à leur ministère respectif.

Nous avons donc pu cerner à l'aide des tendances actuelles au sein du gouvernement les différents:

**AVANTAGES**

- Une seule demande de subvention à faire
- Le gouvernement pourrait tenir compte des particularités des groupes
- Les groupes pourraient avoir une certaine force de frappe face à leur ministère respectif.

**INCONVÉNIENTS**

- Dépendance accrue des groupes face au ministère désigné
- Vulnérabilité plus grande
- Spécialisation accrue
- Sectorisation accrue
- Vulnérabilité plus grande pour les groupes sans ministère
- Difficulté pour les groupes à cerner les constantes des ministères.

**DÉFI**

Garder la solidarité dans l'ensemble des groupes s'ils sont confinés chacun dans leur ministère propre.

**DANGERS**

- Peut se faire sans trop de changements
- Contrôle administratif accru

**ENJEUX**

- Imposition des priorités qui entraînent:
- la perte d'autonomie des groupes
- la vulnérabilité des groupes

*Le financement des groupes populaires*



**INCONVÉNIENTS**

- Peu de budget pour les structures, financement à la petite semaine.
- Les groupes doivent se plier aux exigences de chacun des ministères
- Pas de place pour les nouveaux et petits groupes.
- Peu de reconnaissance des structures de représentation.
- Peu de reconnaissance de la légitimité des groupes
- Imposition de priorités.

**DÉFI**

- Que les groupes gardent leur nature propre, leur première mission
- L'effet caméléon (les groupes prennent la couleur des ministères qui les subventionnent)

**DANGERS**

- Que les ministères se défilent de leur mission sociale
- De devenir des groupes de services pour recevoir du financement.

Spécialisation des groupes si les ministères n'acceptent de financer qu'une partie de leurs activités ou s'il refusent de subventionner toute action qui n'est pas de leur juridiction.

### **GUICHET UNIQUE**

Et la dernière hypothèse, le guichet unique, se définit comme un fond budgétaire unique pour tout le mouvement populaire géré par une instance interministérielle ; une sorte de secrétariat de l'action communautaire. Contrairement à la limitation à un ministère, ce secrétariat demanderait une grande réorganisation de tout le fonctionnement des ministères à vocation sociale et culturelle. Donc, il ne pourrait se mettre sur pied sans que l'on en entende parler.

### **AVANTAGES**

Reconnaissance du mouvement populaire comme entité  
Une seule demande de subvention  
Plus de garantis que les groupes auront un accès égalitaire à un financement minimal.  
Un seul interlocuteur (l'instance) ce qui entraîne une force de frappe potentielle.

### **INCONVENIENTS**

Compétition plus grande pour les subventions entre les groupes  
Facilité de couper dans une grosse enveloppe.  
Difficulté d'obtenir un consensus entre les groupes  
Enveloppe budgétaire plus grosse pour l'ensemble des groupes (s'il y a injection des enveloppes budgétaires jusqu'ici octroyées aux groupes.)  
Institutionnalisation des groupes.

### **DÉFI**

Garder la solidarité des groupes  
Éviter les affrontements idéologiques; les secteurs d'intervention tellement différentes les unes des autres.

### **DANGERS**

L'action communautaire peut être diluée parce qu'il serait difficile pour tous les groupes d'établir un consensus si petit soit-il.  
Les fonds de l'instance seraient gérés par qui ?  
Un contrôle administratif accru.

### **ENJEU**

Les ministres responsables pourraient privilégier des secteurs au détriment de d'autres.

Par ses tableaux sommaires, nous pouvons nous apercevoir des implications et des dangers encourus si l'une ou l'autre des hypothèses est mise en application. D'ailleurs, la solidarité des groupes sera le plus gros atout de ceux-ci et les plateformes multi-sectorielles, les agents facilitateurs. Ainsi, comme l'affirme Henri Lamoureux, le mouvement populaire est une grande force qui s'ignore.

## ANNEXE III

### COMITÉ MINISTÉRIEL PERMANENT DES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES

#### a) Composition

Conformément au décret 66-86 du 4 février 1986, le Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales est composé des ministres suivants:

- ministre des Affaires culturelles;
- ministre de l'Education et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science;
- ministre de la Santé et des Services sociaux;
- ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail;
- ministre des Communications;
- ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- ministre déléguée à la Condition féminine;

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre de l'Industrie et du Commerce seront invités à participer aux travaux du Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales sur les questions relatives à l'éducation des adultes.

#### b) Mandat

Dans le cadre du mandat général qui lui est confié en vertu du décret 66-86 d'assurer la cohérence des politiques et activités gouvernementales dans différentes matières des missions culturelles et sociales, dont l'éducation, la main-d'oeuvre, la condition féminine et les communautés culturelles, le Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales assumera plus particulièrement les mandats spécifiques suivants en regard de l'éducation des adultes:

- assurer la coordination, la cohérence et le développement des politiques et activités gouvernementales en éducation des adultes;
- recommander annuellement au gouvernement les crédits à allouer aux divers volets de l'action gouvernementale en éducation des adultes;
- évaluer et préciser, au besoin, les principales orientations de cette action;
- établir un bilan annuel des réalisations.

## COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

### a) Composition

- Sous-ministre adjoint aux réseaux, ministère de l'Éducation;
- Sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;
- Sous-ministre adjointe à la formation professionnelle, ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu;
- Sous-ministre adjoint à la recherche et à l'enseignement, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Sous-ministre adjoint des Communautés culturelles et des services aux Immigrants, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- Directeur des relations extraministérielles, ministère de l'Industrie et du Commerce;
- Directrice de la mission sociale, secrétariat à la Condition féminine.

### b) Mandat

- Assurer la concertation et la coordination gouvernementales en éducation des adultes sous la direction du Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales;
- formuler à l'intention du Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales toutes recommandations utiles à l'exercice de son mandat spécifique dans le secteur de l'éducation des adultes.

### c) Présidence

Sous-ministre adjoint aux réseaux, ministère de l'Éducation.

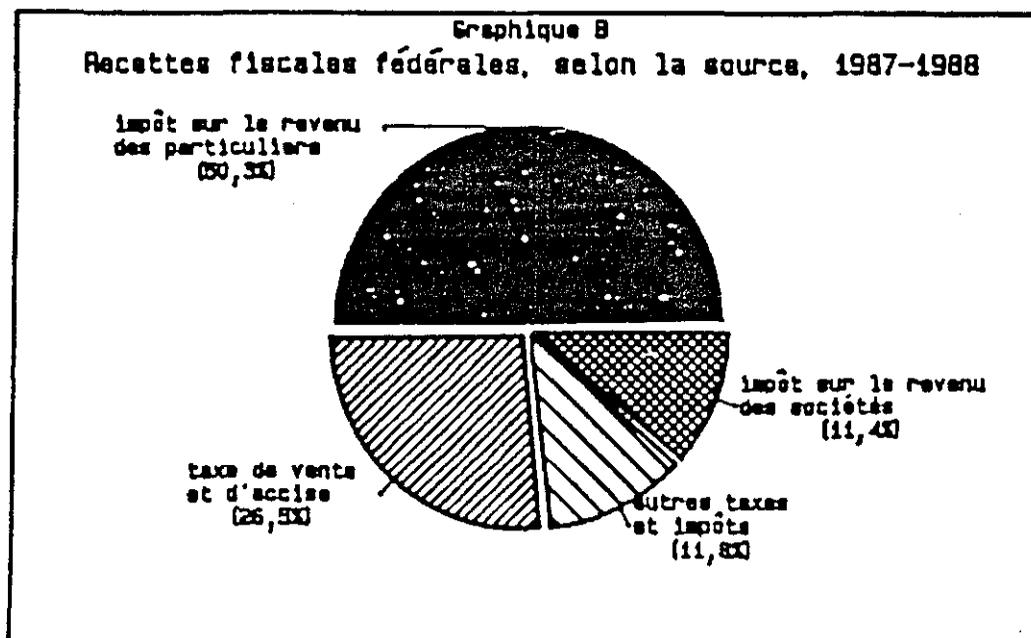
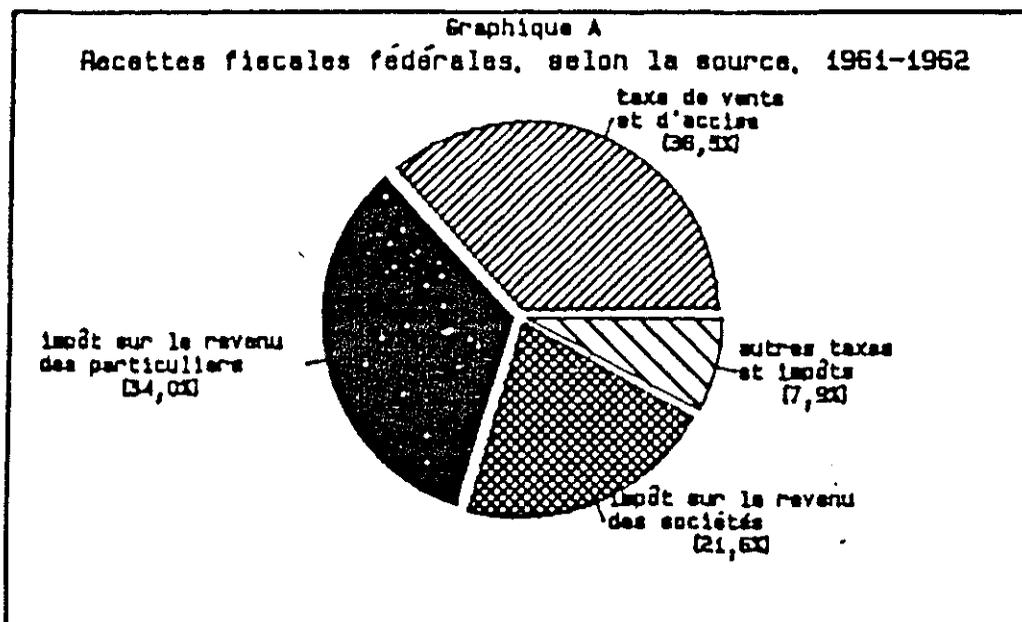
### d) Secrétariat

Secrétariat à l'éducation des adultes.

Adresse:        Secrétariat à l'éducation des adultes  
                  Ministère de l'Éducation  
                  Centre administratif "G", 5<sup>e</sup> étage  
                  1035, rue De La Chevrotière  
                  Québec (Québec)  
                  G1R 5A5

Tél:        (418) 643-4990

ANNEXE IV



Source: "L' assiette fiscale changeante: Tendances dans les recettes fiscales fédérales", Impôt-Clip 2, Conseil National du Bien-Être Social, juin 1987.

QUELQUES MODALITES D'APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBVENTION TRIENNALES:

Pour démontrer le sérieux de notre demande auprès du gouvernement et augmenter la possibilité que vous y donniez suite le plus rapidement possible, nous avons pensé vous soumettre quelques modalités concrètes d'application.

Ces propositions se veulent être une base de discussion; elles ont été élaborées en fonction de 3 principes:

- . faciliter pour les groupes l'accès à des subventions sur une base "plus permanente".
- . répondre à votre préoccupation bien légitime de connaître le bilan d'utilisation des subventions et les activités principales du groupe;
- . exiger qu'un organisme ait fait les preuves de son efficacité et de sa place dans le milieu avant de le subventionner pour une période de 3 ans;

De quelques propositions ...

- Sur la base d'une seule demande de subvention, un organisme communautaire pourrait être supporté financièrement pour une période de 3 ans. Cette subvention servirait à assurer le fonctionnement global du groupe communautaire pour ainsi permettre une action continue.
- La subvention servirait à défrayer les coûts inhérents à la permanence. Cela ne devrait cependant pas empêcher l'organisme d'avoir accès à d'autres subventions pour des projets spéciaux ou de développement;
- Pour la 2ième et 3ième année de la demande de subvention, l'organisme communautaire aurait automatiquement droit à l'augmentation de sa subvention de base à un taux équivalent à l'augmentation du coût de la vie afin de conserver la capacité de fonctionnement;
- A chaque année, l'organisme communautaire s'engagera à transmettre au

Ministère concerné un bilan financier et qualitatif de ses activités.

- Un nouveau groupe communautaire ne sera pas admissible à une subvention sur une base de 3 ans. Cependant, il pourra avoir accès à une subvention annuelle;
- Après sa première année d'existence financée ou non, ce groupe communautaire deviendra admissible à une subvention triennale.
- Enfin, il faut préciser que le financement des groupes communautaires ne devra pas être réalisé à même un fond spécial pour l'ensemble de ceux-ci oeuvrant dans des secteurs d'activités très différents;

Après que le gouvernement aura accepté le principe d'une subvention triennale, il appartiendra à chacun des ministères de déterminer le montant disponible pour les groupes communautaires;

Voilà pour des modalités possibles. Enfin, il nous apparaît important que tout en faisant une demande de reconnaissance concrète et financière de leurs actions, les groupes communautaires pourront conserver leur autonomie et leur originalité. Le financement accompagné de mesures, de directives, de règles, déterminant orientant l'action des groupes, menaceraient leur dynamisme, leur innovation et leur originalité qui contribuent à l'amélioration de leur milieu.